

Pour une intégration des dialectes alémaniques dans l'enseignement de la langue allemande en Suisse romande

Autor(en): **Merkt, G.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin CILA : organe de la Commission interuniversitaire suisse de linguistique appliquée**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 33: **Le Schwyzertütsch : 5e langue nationale?**

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-978168>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pour une intégration des dialectes alémaniques dans l'enseignement de la langue allemande en Suisse romande

G. MERKT, Université de Neuchâtel

Dans l'acte final, publié en 1975, de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, qui réunissait les Etats des deux blocs idéologiques qui partagent leur influence en Europe, on peut lire: «Die Staaten erklären ihre Absicht, das Studium fremder Sprachen und Zivilisationen als wichtiges Mittel zur Erweiterung der Kommunikation zwischen den Völkern für ein besseres Kennenlernen der Kultur eines jeden Landes sowie zur Stärkung der internationalen Zusammenarbeit zu fördern».

Le rôle éminent joué par l'enseignement des langues dans la compréhension entre les peuples et les cultures est affirmé dans maint autre document par lequel s'expriment des volontés politiques pacifiques ou conciliantes. Politique et enseignement des langues sont en tous les cas intimement liés; et on ne saurait imaginer un quelconque enseignement qui ne serve à des objectifs politiques.

On pourrait certes penser que la compréhension et la communication entre les peuples et les cultures est un objectif si évident de l'enseignement des langues qu'il n'est pas besoin d'un acte politique pour en établir le fondement.

Ce n'est pourtant pas si évident que cela. Qu'on doive le rappeler et l'affirmer dans un document tel que l'acte final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe en est une preuve.

Il est aisé en effet d'imaginer d'autres finalités: par exemple une politique pragmatique qui n'envisagerait à travers l'enseignement des langues rien d'autre que l'expansion des relations commerciales ou le développement du tourisme. Que la politique de l'enseignement des langues puisse être soumise à des visées impérialistes, expansionnistes ou annexionnistes, il suffit pour s'en convaincre de se rappeler un instant à quelles tensions linguistiques l'Alsace a été soumise au cours de son histoire.

Demandons-nous un instant quelle finalité poursuit l'enseignement des langues en Suisse et plus particulièrement quelles sont, rapporté au problème de l'enseignement de l'allemand, les lignes de force d'une politique linguistique dans notre pays.

Le premier fait qui frappe, c'est l'extrême réserve des documents par lesquels pourrait s'exprimer une politique linguistique. Ainsi l'ORM, ce document-clé émanant directement de la responsabilité du Conseil fédéral, et qui détermine pour une large part la forme et le contenu de l'ensei-

gnement au niveau secondaire, manifeste un mutisme quasi total sur la question des finalités assignées à l'enseignement des langues. En son article 7, l'ORM définit les objectifs généraux de l'enseignement conduisant à la maturité. Le 4^e alinéa pourrait représenter une vague allusion à l'enseignement des langues, puisqu'on y lit: «L'école doit former des personnalités cultivées, aptes à travailler en commun, et en faire des membres de la société, conscients de leur responsabilité d'hommes et de citoyens. Elle fera régner en son sein un esprit favorisant l'attachement aux valeurs culturelles et linguistiques de la Suisse, tout en restant ouvert sur le monde».

C'est en vain qu'on cherchera une analyse de la situation linguistique en Suisse; en vain aussi une justification du choix de l'allemand, respectivement du français comme première langue étrangère. L'école ne reçoit que la mission vague de «favoriser l'attachement aux valeurs culturelles et linguistiques de la Suisse», sans d'ailleurs assigner nommément ce rôle à l'enseignement des langues.

On se dit alors que le Règlement des examens fédéraux de maturité, annexé à l'ORM sera plus précis et tiendra mieux compte de la réalité linguistique helvétique. Dans l'appendice de ce règlement consacré aux programmes de maturité on peut lire sous le titre: «Deuxième langue nationale», «Objectifs de l'étude»: «Bonne connaissance de la langue parlée et de la langue écrite. Compréhension de la civilisation des régions où elle est parlée». C'est tout.

Que la différence entre code parlé et code écrit représente pour ceux qui ont l'allemand comme langue étrangère une difficulté toute particulière que ne connaissent pas ceux qui doivent étudier le français comme langue seconde, est un fait dont il n'est tenu aucun compte dans l'ORM.

Relevons en passant qu'au chapitre consacré à la langue maternelle, il n'est fait aucune allusion non plus au fait que la conquête de la norme écrite constitue pour un enfant qui, à la suite de sa socialisation préscolaire, s'exprime dans un dialecte alémanique, une difficulté d'apprentissage bien plus grande que pour un jeune francophone.

Au fond l'ORM considère la langue comme un système unique et parfaitement homogène qui se réalise d'une part dans le code écrit au moyen d'un certain nombre de signes et de conventions graphiques, et d'autre part dans le code oral au moyen d'un certain nombre de signes et de conventions phoniques. C'est au nom de cette conception sans doute que l'existence des dialectes est tout simplement passée sous silence.

L'analyse que nous venons de faire en nous appuyant sur l'ORM est exemplaire de la façon dont les milieux responsables de l'Instruction en Suisse conçoivent et réalisent l'enseignement des langues. Deux carences

caractérisent la conception qu'on se fait de l'enseignement de l'allemand langue 2:

1. L'absence d'une ligne politique de base, définissant les objectifs généraux de cet enseignement.
2. L'ignorance totale des dialectes en tant que code oral en usage dans la Suisse d'expression germanique.

Les manuels utilisés en Suisse romande pour l'enseignement de l'allemand reflètent fidèlement cette conception. On pourrait admettre à la rigueur que les manuels qui ont été élaborés en RFA ne se préoccupent pas des dialectes alémaniques. Mais on s'étonne qu'aucun des manuels qui ont vu le jour en Suisse et qui ont des Suisses pour auteurs ne réserve la moindre place au phénomène linguistique des dialectes. Je ne prétends pas connaître tous les manuels actuellement en usage en Suisse romande, mais cette ignorance des dialectes caractérise en tous cas les manuels les plus fréquents. De plus, c'est au niveau gymnasial que l'absence de référence aux dialectes est la plus frappante: Ni le «Précis de grammaire allemande», ni les «Deutsche Übungen» qui l'accompagnent, ni le «Cours moyen de langue allemande»¹ ne risquent la moindre allusion au phénomène linguistique des dialectes alémaniques. Le cours pour débutants «WSD» en usage dans les écoles du niveau inférieur de la scolarité secondaire, a au moins le mérite de mentionner la Suisse alémanique comme réalité culturelle. Ainsi, dans la préface on peut lire: «L'étude de l'allemand peut fournir une excellente occasion de faire mieux connaître leur pays à nos élèves». Et de fait cet objectif est réalisé, puisque les textes introductifs à un certain nombre de leçons sont consacrés à des villes suisses telles que Zurich, Bâle, St-Gall, Schaffhouse, ou à certains hommes célèbres, tels que Niklaus Manuel ou Pestalozzi. Mais il s'agit exclusivement d'informations culturelles, la réalité linguistique de la Suisse alémanique est totalement passée sous silence.

Quelles sont les conséquences de cette situation? La première qui saute aux yeux, est que les élèves qui ont reçu pendant 7 ans de scolarité un enseignement de l'allemand à raison de 3 à 4 heures hebdomadaires, soit un total d'environ 1000 heures jusqu'à la maturité, sont incapables de comprendre les dialectes. La deuxième conséquence, qui découle

1 UHLIG, W., C. CHATELANAT, J.-B. LANG (1966): *Précis de grammaire allemande*, Lausanne, Payot.
UHLIG, W., C. CHATELANAT, J.-B. LANG (1966): *Deutsche Übungen*, Lausanne, Payot.
GFELLER, E. (1974): *Cours moyen de langue allemande*, Neuchâtel, Messelier.
UHLIG, W., C. CHATELANAT, J.-B. LANG (1965): *Wir sprechen Deutsch*, Lausanne, Payot.

directement de cette situation, est que la communication entre les communautés romande et alémanique est difficile malgré l'effort considérable qui est consenti pour l'enseignement des langues.

On est parfaitement conscient et inquiet de cette situation dans de nombreux milieux de notre pays. La presse parlée et écrite de Suisse romande a porté ces derniers temps une attention soutenue au problème des relations entre les communautés linguistiques. La communication entre Romands et Alémaniques suscite des débats politiques: Songeons par exemple au postulat «Delamuraz» sur les minorités linguistiques où l'on peut lire: «D'une manière générale, la connaissance d'une seconde langue nationale est paradoxalement moindre qu'auparavant. Il en résulte des incompréhensions entre Suisses alémaniques et Romands, voire des indifférences . . . Nous invitons le Conseil Fédéral . . . à nous faire part de ses propositions tendant à assurer la communicabilité entre les groupes linguistiques de notre pays».

La motion fut déposée en juin 1977. La réponse continue de se faire attendre. Elle n'est apparemment pas facile à trouver!

Essayons de voir de plus près comment se manifeste cette incompréhension et quels obstacles se dressent au dialogue. A mon avis ils se situent à deux niveaux, qui sans doute interfèrent: d'une part, l'impossibilité d'utiliser la langue d'une des communautés pour l'échange verbal; d'autre part, l'image que les communautés se font l'une de l'autre et les attitudes qui en découlent.

Pour ce qui est de la communication verbale, c'est un fait bien connu que, dans la plupart des cas de communication entre un partenaire Suisse alémanique et un Romand, c'est la langue française qui est utilisée et non pas l'allemand standard, qui pourrait cependant tout aussi bien s'imposer comme langue de contact.

Deux raisons peuvent être invoquées pour expliquer ce phénomène. L'une réside dans le fait que le partenaire suisse alémanique éprouve en général à l'égard de l'allemand standard une sorte de gêne. N'oublions pas que son usage a été appris à l'école, dans un type de communication particulier et formel, auquel sont associées dès le début toutes les peurs et les frustrations de la vie scolaire, et que dans la vie quotidienne le recours à la norme standard ne se réalise pratiquement jamais. Ainsi le dialecte est la langue dans laquelle le Suisse alémanique se sent à l'aise et authentique, alors qu'il éprouve comme le sentiment de perdre son identité s'il s'exprime en allemand standard. Mais donnons la parole à H. SITTA qui analyse en ces termes l'attitude du Suisse alémanique face aux deux codes de sa langue: «Die Mundart ist die normale Umgangssprache des alltäglichen mündlichen Verkehrs. Hochsprache wird im

mündlichen Verkehr in den vergleichsweise seltenen Situationen verwendet, in denen Ausländer (deutsch oder fremdsprachige) an dem Gespräch teilnehmen. Damit hängt zusammen: Die Mundart ist die Sprache, in der man zu Hause ist, und das heisst zweierlei: sich auskennt und sich wohlfühlt. Mit Mundart assoziiert sich 'vertraut, ansprechend, gemütlich, direkt, warm, persönlich und natürlich'. Hochsprache ist das Fremde, und das heisst, je nach Situation das Förmliche, das Feierliche, das Offizielle, auch das Intellektuelle, das Rationale, unter bestimmten zusätzlichen Bedingungen aber auch das Zackige, das Arrogante . . . Es existieren beim Durchschnittsschweizer stereotype Einstellungen gegenüber dem Hochdeutschen, die durch Unsicherheit, Angst, Ablehnung, bestenfalls Respekt ohne Liebe bestimmt sind»².

Si l'une des raisons qui imposent le français comme langue de communication est à chercher dans l'attitude crispée du partenaire suisse alémanique face à l'allemand standard, l'autre raison est à chercher dans l'ignorance totale dans laquelle se trouve le Suisse romand face au dialecte, et qui le condamne à répéter indéfiniment l'expérience frustrante de se voir imposer le français comme langue de communication, même s'il a cherché à établir le contact en allemand. Pour le Romand, cette situation est génératrice de complexes et de ressentiments.

Nous touchons là à la racine du malentendu qui vicie les relations entre les communautés linguistiques de notre pays, qui renforce et répète à travers les générations des images et des attitudes face à l'autre communauté qui portent tous les traits d'une crise profonde.

Ces attitudes sont un phénomène bien connu qui a été l'objet d'études scientifiques telles que les enquêtes que G. KOLDE a menées dans les villes bilingues de Bienne et de Fribourg³. Nous nous contenterons d'aborder le problème par le biais de quelques documents dans lesquels des Romands s'expriment sur les dialectes alémaniques et qui tous manifestent à leur manière l'attitude profonde de rejet que M. KOLDE a mis en évidence dans ses enquêtes.

Cette attitude fondamentale, précisons-le, n'est pas un phénomène récent. En 1804 par exemple, Benjamin CONSTANT, faisant allusion au

2 SITTA, H. (1979): «Spracherwerbtheoretische Aspekte des Verhältnisses von Mundart und Hochsprache in der Schule», in LÖFFLER, H., K. PESTALOZZI et al. (Hrsg.), *Standard und Dialekt: Studien zur gesprochenen und geschriebenen Gegenwartssprache*, Bern, Francke, 165–175.

3 Cf. en particulier: KOLDE, G. (1980): «Zweisprachigkeit und Diglossie an der deutsch-französischen Sprachgrenze in der Schweiz», in *Akten des 6. internationalen Germanisten-Kongresses*, Basel, Peter Lang, 119–126; en outre du même auteur: «Sprachkontakt und Sprachkonflikt», *Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik*, 32, 243–253.

langage de sa parenté bernoise, s'exprimait en ces termes: «Un être d'une espèce étrangère à la nôtre qui ne la connaîtrait pas plus que nous ne connaissons celle des animaux, pourrait bien prendre pour des beuglements inarticulés le langage qu'on entend à Berne. Aux cris que poussaient plusieurs de mes cousins dans leurs gaîtés et leurs disputes, je me serais cru facilement transporté au milieu d'un troupeau de buffles. En traversant le marché où les femmes vendent légumes et fleurs, je retrouve un bruit que j'avais entendu en Allemagne quand les troupeaux d'oies allaient au pâturage».

Moins virulent est ce témoignage de Charles KNAPP qui, à propos des Suisses alémaniques qui ont selon lui la chance d'apprendre le français comme première langue étrangère, dit: «La langue qu'ils apprennent n'est-elle pas de beaucoup supérieure à un dialecte alémanique quelconque? En présence d'une langue universelle, connue dans le monde entier, que peuvent des patois peu harmonieux, parlés dans un cercle restreint?»

L'attitude de rejet ne se trouve pas seulement dans des témoignages personnels tels que ceux que nous venons de citer, mais également dans cette sorte d'émanation de la conscience collective que constituent les bons mots. Que de ressentiments, mais aussi que de vanité ne s'expriment-ils pas à travers des stéréotypes du genre: «Les Romands comprennent l'allemand, mais ils ne le parlent pas; les Alémaniques parlent le français, mais ils ne le comprennent pas».

Je ne résiste pas au plaisir de citer l'anecdote qu'on raconte en pays vaudois sur l'aventure qui advint du temps de l'occupation bernoise à ce patriote qui s'était fait surprendre en flagrant délit, alors qu'il était en train d'exécuter quelque action terroriste contre les institutions par lesquelles les Bernois assuraient leur domination. Notre homme fut arrêté, traduit en justice et condamné à mort pour atteinte à la Sécurité et à la Dignité de l'Etat bernois. Comme c'est la coutume, on lui demanda, avant de le faire monter à l'échafaud, s'il avait encore un dernier souhait à exprimer. Et alors on l'entend dire: «Au fond, je n'ai en songeant que je vais devoir quitter cette terre qu'un seul regret: c'est de n'avoir jamais appris le bernois. Si je peux me permettre d'exprimer un dernier souhait, c'est qu'on m'autorise avant de mourir à apprendre l'allemand.» La justice bernoise ne pouvait décemment pas ne pas donner suite à un vœu aussi raisonnable et légitime. On transporta donc notre Vaudois à Berne, où il finit par mourir, dit-on, à un âge fort avancé et de mort parfaitement naturelle.

Cette anecdote illustre à mon avis de façon éclatante l'opinion répandue en Suisse romande selon laquelle il peut être d'importance vitale – et ne serait-ce que pour préserver son identité – d'ignorer le dialecte. Elle

illustre aussi une autre croyance bien ancrée en Suisse romande: à savoir que si l'on veut apprendre le dialecte alémanique, une vie n'y suffit pas!

Certes ces opinions ne sont pas partagées par tout le monde. Nombreux sont ceux qui déplorent de ne pas avoir reçu à l'école une formation qui leur permette de comprendre, voire même de parler les dialectes. Dans le canton de Neuchâtel, par exemple, il y a eu des interventions parlementaires demandant l'introduction d'un enseignement des dialectes dans les écoles publiques. Une enquête réalisée au Gymnase cantonal en 1977 a mis en évidence un intérêt non négligeable pour les dialectes. En effet, environ un tiers des élèves consultés souhaitait recevoir dans le cadre de l'enseignement de l'allemand une introduction aux dialectes.

D'une façon générale, il me paraît erroné de croire que pour la Suisse romande, la France constitue le seul pôle d'attraction sur le plan culturel. Particulièrement dans les milieux intellectuels l'intérêt pour la vie culturelle suisse alémanique est bien plus vif que ne pourrait le laisser supposer l'état de tension que l'on décèle par ailleurs entre les deux communautés. La circulation de l'information culturelle est assurée par toute une série d'institutions ainsi que par les contacts personnels qui sont sans doute plus fréquents et plus profonds qu'on ne le suppose généralement.

Cependant, force est de reconnaître que la compréhension et la communication entre les communautés ne sont vécus pleinement que par une petite frange de la population, et que globalement les communautés linguistiques de ce pays vivent côte à côte, dans une sorte d'indifférence hautaine, voire dans la méfiance et l'hostilité. A cet égard, les témoignages que nous avons cités plus haut sont parfaitement exemplaires et illustrent la situation de crise qui caractérise les relations entre les communautés linguistiques. Je dirais même qu'ils ne constituent que la partie visible d'un iceberg de ressentiments et de malentendus dont il est difficile d'évaluer le volume réel.

Ajoutons que le malaise dont souffrent les relations entre les communautés linguistiques de notre pays est dû en partie aussi à des facteurs économiques. La Suisse romande a le sentiment d'être l'objet d'une conquête méticuleusement orchestrée par les grandes concentrations de capitaux qui ont leur siège à Zurich ou à Bâle. Il s'agit là de phénomènes certes aggravants, mais de caractère récent. Les racines du malaise sont à chercher dans la difficulté de communication sur le plan linguistique entre les communautés et c'est l'Ecole qui en porte principalement la responsabilité.

En Suisse alémanique l'école a failli à sa tâche, parce qu'elle n'a pas réussi à conférer aux enfants une maîtrise spontanée de la norme stan-

dard de l'allemand parlé. Nombreux sont les auteurs qui dénoncent cette situation et qui demandent la création d'une didactique nouvelle de l'enseignement de la langue maternelle, tendant à décrier l'attitude du Suisse alémanique face à l'allemand standard parlé. Ainsi Hellmut THOMKE, dans un article consacré au thème «Mundart und Hochsprache in unseren Schulen» écrit: «Die Kluft zwischen Mundart und Hochsprache ist im Laufe der beiden letzten Jahrzehnte grösser geworden . . . Ich vertrete seit langer Zeit die Auffassung, dass unsere Schulen, ohne es zu wollen, diese Abneigung geradezu systematisch erzeugen. Sie tun es wegen der sprachwissenschaftlich und kulturpolitisch zu wenig durchdachten Grundlegung des Sprachunterrichts. Falsche didaktische Überlegungen und mangelhafte sprachliche Ausbildung der Lehrer sind mitverantwortlich für unser gestörtes Verhältnis zur Hochsprache»⁴. Et plus loin à propos des remèdes à envisager: «Vor allem müsste sich die Schule endlich eine wohlgegründete schweizerische Didaktik der gesprochenen Hochsprache einfallen lassen».

En Suisse romande l'école a failli à sa tâche parce qu'elle a tout simplement ignoré cette 5^e langue nationale pourtant parlée par les deux tiers de la population de notre pays.

Pour rompre ce cercle vicieux, il n'y a à mon avis qu'un seul remède: changer l'école; et cela signifie pour la Suisse romande: intégrer, d'une façon ou d'une autre, les dialectes à l'enseignement de la langue allemande.

Le remède proposé peut paraître si évident qu'on se demande pourquoi rien n'a jamais été tenté pour faire une place aux dialectes dans l'enseignement de l'allemand en Suisse romande.

Quelles peuvent bien être les raisons qui justifient ce refus? A mon avis, il y en a toute une série plus ou moins pertinentes, dont le cumul cependant a maintenu à travers les décennies l'idée qu'il était impossible d'enseigner les dialectes. Evoquons-les rapidement.

On a dit que l'enseignement de l'allemand est déjà bien assez difficile, sans qu'on se mêle d'y ajouter encore les dialectes.

D'ailleurs quel dialecte faudrait-il enseigner? Il existe tant de variétés régionales qu'on ne peut évidemment pas les enseigner tous. Et s'il faut faire un choix, quels critères convient-il d'appliquer: le Zurichois, parce qu'il est parlé par le plus grand nombre; le Bernois parce que c'est le dialecte de la capitale. Les Valaisans et les Fribourgeois souhaiteraient accorder la priorité au dialecte parlé dans l'autre partie de leur canton. Bref, c'est la quadrature du cercle.

4 THOMKE, H. (1978): «Mundart und Hochsprache in unseren Schulen», *Schweizer Monatshefte* 11, 875-885.

Quelle utilité pratique peut-on assigner à une langue qui n'existe que sous la forme d'un code oral, parlé par une population de 2 à 3 millions, alors que l'allemand standard est une langue universelle parlée par quelque 80 millions de germanophones?

Il n'existe pas de manuels et le corps enseignant n'est pas formé à l'enseignement des dialectes.

Les réticences psychologiques des Romands face aux dialectes constituent un obstacle insurmontable.

Bref, il existe toute une série de raisons dont l'accumulation n'a jamais permis une remise en question de l'enseignement de l'allemand en Suisse romande. Mais au fond, la difficulté majeure est d'ordre didactique et méthodologique. En effet, il apparaît comme tout à fait inconcevable de réaliser un cours de langue qui ménage une place aux variations linguistiques, qu'elles soient d'origine sociale (sociolecte) ou régionale (dialectes). Il est un dogme sacré auquel on n'a jusqu'ici jamais touché malgré les multiples révolutions qui ont agité l'enseignement des langues: c'est celui du respect d'une norme unique. Pour l'allemand cette norme est ce que nous avons jusqu'ici désigné par commodité l'allemand standard (Hochsprache, Hochdeutsch, Binnendeutsch . . .) et qui représente en Allemagne la langue commune suprarégionale en usage pour la communication écrite ainsi que pour la communication orale dans un certain nombre de situations plus ou moins formelles ainsi que dans les médias. A quelques exceptions près, chaque germanophone maîtrise cette norme suprarégionale et en use quand la situation de communication l'exige. Mais il est bien évident qu'il maîtrise à côté du standard aussi un ou plusieurs dialectes régionaux ainsi que différentes gammes de variétés sociolectales.

Il est parfaitement légitime que l'enseignement des langues se tourne tout naturellement vers cette norme standard puisqu'elle couvre l'aire de dispersion la plus large. Cependant dans toutes les situations de communication informelles ou familiales, c'est une autre norme qui prévaut, et alors, celui qui n'aura appris que la norme standard devra se familiariser par exemple avec le dialecte souabe de Stuttgart, ou avec le sociolecte de tel ou tel groupe de collégiens de Francfort. Il fera à peu de choses près une expérience semblable à celle que fait le Suisse romand dans ses contacts avec le monde suisse alémanique: à savoir que l'école ne l'a pas préparé à affronter toutes les situations de communications.

La dialectologie, ainsi que plus récemment la sociolinguistique, ont décrit avec soin les variétés linguistiques ainsi que leurs conditions d'emploi. La didactique et la méthodologie des langues étrangères, en revanche, n'ont jusqu'à présent pas tenu compte de cette réalité; elles

n'ont fait qu'enregistrer comme phénomène gênant l'existence des variations linguistiques. Il n'existe pas de cours d'allemand à ma connaissance qui présente simultanément la norme standard et une – voire plusieurs – variétés dialectales. La doctrine qui prévaut dans tous les cours de langue peut se résumer en ces termes: Il faut commencer par faire acquérir de solides connaissances de la norme standard. Sur cette base, on pourra par la suite construire un certain nombre d'étages qui comprennent des dialectes, des langues de spécialité ou des sociolectes. Dans la plupart des cas d'ailleurs, on espère que ces apprentissages-là se feront tout seul et naturellement au contact des situations de communication qui les produisent.

Dans ses développements récents la didactique des langues étrangères s'est appliquée de plus en plus à construire la matière à enseigner et à l'organiser par objectifs minutieusement définis. On peut s'étonner dès lors qu'elle abandonne au hasard l'acquisition des variétés de langue et qu'elle fasse en ce domaine si facilement confiance à la nature.

A vrai dire, on peut raisonnablement se demander s'il est préjudiciable d'un point de vue pédagogique d'apprendre simultanément la norme standard d'une langue ainsi qu'une ou plusieurs variétés dialectales.

Je ne le pense pas, quoique je ne connaisse aucune recherche en psycholinguistique qui pourrait étayer mes dires. Cependant ce que l'on sait des études sur le bilinguisme tend à montrer que le risque d'interférence d'un système sur l'autre est minime. De même, on peut considérer comme négligeable l'interférence qui découle de plusieurs langues enseignées en milieu scolaire. Les différents systèmes linguistiques se construisent dans l'esprit de l'apprenant de façon remarquablement cloisonnée. Mon expérience personnelle de maître d'allemand au gymnase me révèle fort peu de cas d'interférence de l'anglais (sauf pour l'orthographe), de l'italien, de l'espagnol ou du latin sur les productions de mes élèves en allemand. En revanche, l'influence de la langue maternelle est considérable. Les mécanismes automatisés en langue maternelle ont une forte tendance à se projeter sur la langue 2 et constituent la source principale des interférences. L'interférence intra-linguistique est une autre source d'erreurs non négligeable. Elle provient en majeure partie de phénomènes de surgénéralisation de régularités propres au système de la langue 2.

En relation avec ces problèmes d'interférence des systèmes linguistiques les uns sur les autres, j'ai, dans le cadre de mon enseignement, fait des observations surprenantes, qui m'inclinent à penser qu'un apprentissage parallèle de l'allemand standard et d'un dialecte pourrait constituer une base d'apprentissage favorable et positive. Il m'arrive parfois lorsque

je traite certains micro-systèmes de la syntaxe allemande, de présenter en même temps que la norme écrite un système parallèle relevant plutôt de l'usage parlé. Ainsi, à propos du système des adverbes de lieu, je présente à côté du système complexe avec la quadruple opposition «draussen – hinaus – heraus – von draussen» le système simplifié de la langue parlée qui résorbe l'opposition «hinaus – heraus» en une forme unique «raus». Or, je constate que l'acquisition est meilleure, en tout cas plus durable, si j'établis un contraste entre ces deux micro-systèmes de la langue 2, que si je me contente de mettre en opposition le système français au système de l'allemand standard. Par extension, un contraste entre l'allemand standard et un dialecte alémanique pourrait se révéler une stratégie pédagogique payante. Mais cela reste à vérifier. Je ne le mentionne ici qu'à titre d'hypothèse et comme base de réflexion.

En tout état de cause, la didactique des langues étrangères devrait se préoccuper du problème des variations linguistiques. Le problème d'ailleurs n'est pas spécifique de la situation suisse. Il se pose également en Allemagne dans le cadre de la formation linguistique des travailleurs migrants, qui dans leur environnement social immédiat, rencontrent généralement un dialecte régional et qui, dans leurs relations avec l'administration ou pour la consommation des médias, ont besoin de la norme standard. Les cours d'allemand destinés aux migrants que je connais ne se préoccupent que de l'acquisition du standard.

Revenons au problème d'un enseignement des dialectes intégré à l'enseignement de l'allemand en Suisse romande. Nous en avons souligné la nécessité morale en vue d'assurer une meilleure compréhension entre les communautés linguistiques. Nous venons d'en laisser entrevoir la possibilité sur le plan didactique. Il nous reste à en esquisser la forme et le contenu. Pour cela, il convient de se poser une nouvelle série de questions.

Dans quelles situations de communication la connaissance des dialectes est-elle indispensable? A vrai dire, il n'y a que peu de situations où la connaissance du dialecte soit absolument indispensable. Elles relèvent de ce que j'appelle la réception passive, c'est-à-dire de situations dans lesquelles le récepteur ne peut pas intervenir personnellement dans le processus de communication. C'est le cas dans la consommation des médias, mais aussi dans les situations de communication de groupe dans lesquelles il y a une forte majorité d'interlocuteurs alémaniques.

Une deuxième question qu'il faut se poser est de savoir quelles aptitudes linguistiques il convient de développer. Comme le Suisse romand sera toujours compris, s'il s'exprime en allemand standard, il n'est pas indispensable qu'il acquière une maîtrise parlée des dialectes. Il suffit de les comprendre.

Peut-on se contenter de faire apprendre un seul dialecte ou faut-il en aborder plusieurs. A ma connaissance, les Suisses alémaniques n'ont pas de problèmes de compréhension face aux dialectes des autres régions du pays. On peut donc *a priori* porter son choix sur n'importe lequel. Cependant le choix du Zurichois me paraît s'imposer, étant le dialecte parlé en Suisse par le plus grand nombre, et représentant la variété qui s'écarte le moins de la norme standard.

Comment faut-il situer l'enseignement du dialecte par rapport à l'allemand standard? A mon avis ce serait une erreur de traiter le dialecte comme une langue à part sans référence contrastive à l'allemand standard.

Une autre question épineuse est de savoir à quel moment il convient de commencer l'enseignement du dialecte. Je pense qu'il devrait coïncider avec les débuts de l'enseignement de l'allemand, afin de réaliser au mieux l'ancrage contrastif. Un autre moment favorable pourrait être la fin de la scolarité obligatoire, mais alors sous une forme plus intensive.

Comment peut-on résoudre au mieux la formation des enseignants qui, pour une large part, ignorent les dialectes? Le recours à une méthodologie qui s'appuie sur les instruments techniques me paraît préférable à un recyclage intensif.

Dans l'immédiat, et en tenant compte des besoins réels de la Société, deux sortes de cours me paraissent devoir être créés. L'un qui s'intègre à l'enseignement donné dans les écoles publiques, dont il suit fidèlement la progression. L'autre, destiné à tous ceux qui, ayant déjà achevé leur scolarité, sont désireux d'apprendre le dialecte. Ce cours devrait permettre un apprentissage individuel et totalement autonome.

Dans les deux cas, l'approche doit être contrastive par rapport à la norme standard de l'allemand, et opposer les systèmes phonologiques, la morpho-syntaxe et le lexique.

En ce qui concerne le système phonologique, il faut mettre en évidence les différences qui ont un caractère systématique entre les deux codes. Par exemple les phénomènes de diphtongaison (Zeit/Zit) et inversément (gut/guet); ou bien les oppositions entre voyelles longues et brèves dans les deux systèmes (standard: voyelle longue dans syllabe ouverte (Vater); en dialecte voyelle courte (Vater); ou bien standard/voyelle brève dans syllabe fermée (arm) / dialecte: voyelle longue (arm). La plupart des différences phonologiques affectent le système des voyelles. Il y a cependant quelques différences dans le système consonantique qu'il faut relever. Ainsi le «k» à l'initiale de l'allemand standard devient «ch» en dialecte; le groupe consonantique «st» en position médiane, se réalise «scht» en

dialecte. Le «n» final du standard disparaît en dialecte. Ainsi «kosten» de l'allemand standard devient (choschte) en dialecte.

Il peut être amusant et pédagogiquement rentable de faire découvrir par les élèves eux-même les régularités qui permettent le passage d'un système à l'autre.

En matière de syntaxe, il convient également de montrer où se situent et comment se définissent les différences: par exemple les systèmes flexionnels du groupe nominal des deux codes où aux quatre cas de l'allemand s'oppose un système à deux cas en dialecte; ou bien le cas du pronom relatif, qui présente en dialecte une forme unique «wo».

En ce qui concerne le lexique, l'approche des dialectes est plus difficile, car les différences n'ont plus un caractère systématique. Certes il y a de nombreux emprunts au français qui facilitent l'apprentissage pour les francophones. Ainsi: «adie, blagiere, flattiere, trompiere» se comprennent sans peine. – Notons en passant qu'il ne viendrait à l'esprit d'aucun alémanique de se plaindre que sa langue s'abâtardit au contact du français; en Suisse romande, par contre, on parle de contamination insupportable et de barbarisme pour le moindre emprunt. On s'expose moins à placer le verbe «blagiere» en Suisse alémanique que de se servir en Suisse romande du verbe «poutser» ou «stempfer». D'autres éléments lexicaux n'ont aucune parenté évidente ni avec le français, ni avec l'allemand standard. Ainsi: «lose (zuhören), luege (schauen) öppis (etwas), keie (fallen)». Il faut tout particulièrement rendre attentif aux faux amis, tels que «springe» pour «laufen», ou bien «Hausmeister» qui désigne en Suisse alémanique le propriétaire, alors qu'il désigne en Allemagne le concierge.

Notre propos n'est pas de conduire ici une analyse contrastive entre l'allemand standard et les dialectes, mais de montrer la voie qu'il conviendrait de suivre pour la rédaction d'un cours d'introduction à la compréhension des dialectes. L'approche contrastive a pour mérite de mettre en relief aussi bien les différences que les similitudes. Elle contribue de ce fait à dissiper les préjugés solidement enracinés en Suisse romande selon lesquels les dialectes sont des langues barbares et inaccessibles. L'approche contrastive a de plus le mérite de renforcer dans l'esprit de l'apprenant la structure interne de l'allemand, le contraste entre standard et dialecte constituant une sorte d'antidote à l'opposition langue maternelle / langue 2, génératrice d'interférences.

J'aimerais dire en guise de conclusion que s'il est vrai que la compréhension et la communication entre les ethnies passe par l'enseignement des langues, il est absolument indispensable que ce soit l'Ecole qui assume cette tâche. Mais j'ajouterais que cet effort doit être soutenu par

une volonté politique générale, à laquelle participent tous les secteurs de la vie publique. Les médias peuvent y contribuer en renonçant par exemple à doubler par une traduction tout document dans lequel un Suisse alémanique s'exprime dans son dialecte. (À la TV on pourrait à la rigueur recourir aux sous-titres). L'administration peut y contribuer en publiant les documents dans la langue où ils ont été rédigés et en ne donnant en traduction qu'un résumé sommaire. Les entreprises peuvent s'associer à cet effort en favorisant les échanges de personnel entre les différentes parties du pays.

Je suis certain que toutes ces mesures contribueront à renforcer la cohésion nationale. Je ne partage pas le pessimisme de J.-P. VOUGA qui dans son ouvrage «Romands, Alémaniques, Tessinois» s'exprimait en ces termes: «Ces différences de caractère et de comportement ont des racines profondes qui conduisent à des incompréhensions que la maîtrise éventuelle des langues ne suffit pas à éliminer»⁵.

Bien au contraire, nous devons viser à créer en Suisse une Société plurilingue. Loin d'effacer la spécificité des cultures, le renforcement des aptitudes linguistiques ne pourra que favoriser le rapprochement, la compréhension et l'estime réciproque des communautés.

5 VOUGA, J.-P. (1978): *Romands, Alémaniques, Tessinois*, Neuchâtel, La Baconnière.